#### ART. 1ER A N° CL25

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2020

## RÉGULATION DU MARCHÉ DE L'ART - (N° 2362)

Adopté

# **AMENDEMENT**

N º CL25

présenté par M. Maillard, rapporteur

#### **ARTICLE 1ER A**

Compléter l'alinéa 22 par les mots :

« et les mots : « l'opérateur » sont remplacés par les mots : « la personne mentionnée aux I ou II du même article » ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.